

Enfants de Partout

numéro
160

La revue des donateurs du BICE

OCTOBRE 2019 – TRIMESTRIEL – PRIX 2€



www.bice.org



30 ans

Convention relative
aux droits de l'enfant

30 ANS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT

BILAN ET NOUVEAUX DÉFIS



Sommaire

P. 3

Avec vous demain

Sauver un centre pour enfants victimes de violences en Géorgie

P. 4 et 5

Dossier

Spécial 30 ans de la Convention
Les avancées
et les nouveaux défis
des droits de l'enfant

P. 6

En direct du terrain

Le BICE face à l'urgence
d'Ebola en RD Congo

P. 7

Portrait

Florence Bruce, une femme
au cœur de l'histoire des droits
de l'enfant

P. 8

Agenda

Le festival *Enfances
dans le monde*

Prière

Prière d'une lectrice

Edito

DÉFENDONS TOUJOURS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



Chères donatrices, chers donateurs,
La Convention relative aux droits de l'enfant fête ses 30 ans. Un anniversaire auquel le BICE est d'autant plus sensible qu'il a joué un rôle majeur dans la conception de ce texte historique, comme le rappelle Florence Bruce, qui a vécu ces événements. C'était au lendemain de l'Année internationale de l'enfance, à une époque où considérer l'enfant comme un sujet de droit à part entière était visionnaire, et où des thématiques comme celles des enfants des rues, des enfants travailleurs, de l'abus sexuel des enfants émergeaient à peine dans le débat et les consciences. Les choses ont considérablement évolué en 30 ans. Aujourd'hui, une véritable culture de l'enfant s'est imposée partout dans le monde. Et si leurs droits tels que définis dans la Convention ne sont pas encore respectés partout, loin s'en faut, au moins, cela est-il dénoncé et condamné.

De nombreux défis restent à relever. Je pense particulièrement au respect effectif de l'une des notions fondamentales de la Convention : l'intérêt supérieur de l'enfant. **Que chacun, politique, législateur, juge, enseignant, éducateur, parent prenne les décisions qui concernent ou impliquent des enfants en fonction du seul intérêt de ces enfants.** Aujourd'hui, en cette période anniversaire, c'est le vœu que je formule, à la réalisation duquel nous travaillons chaque jour au BICE, grâce à votre indéfectible soutien. ”

Olivier Duval, Président du BICE

De vous à nous

UN LIVRET POUR LES DROITS DE L'ENFANT

« Cette année, la convention internationale des droits de l'enfant a 30 ans. C'est une belle occasion de rappeler qu'au-delà des frontières et des différences, tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Et que les droits des enfants sont autant de devoirs des adultes et de nos sociétés afin que chacune et chacun grandisse plus libre, mieux éduqué, en pleine santé et totalement respecté. » C'est par ces mots que Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants, introduit le livret édité par Bayard Presse dans le cadre de la Dynamique « De la Convention aux Actes ». Destiné aux enfants de 8 à 12 ans, ce livret de 15 pages joliment illustrées commence par un petit quiz, histoire de tester de façon ludique les connaissances de l'enfant (et de ses parents) avant d'évoquer des situations d'enfants, dont les droits sont encore bafoués. Une façon très pédagogique de faire prendre conscience aux petits de leurs droits et de les inviter à les défendre.

Le BICE, l'un des partenaires de ce livret, vous l'adressera gratuitement sur simple demande au : 01 53 35 01 00 ou par mail : contact@bice.org.



DE LA CONVENTION AUX ACTES

Pour les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), le BICE s'associe au collectif « De la Convention aux Actes » qui regroupe une trentaine d'ONG engagées dans la défense et la promotion des droits de l'enfant. L'occasion de rappeler plus que jamais chacun de ces droits, encore trop souvent bafoués, et d'appeler à une mobilisation d'envergure pour les faire respecter.

ENSEMBLE POUR CONTINUER LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS EN GÉORGIE

Zougdidi est l'une des villes les plus reculées de Géorgie. Là se trouve un centre de suivi psychologique d'enfants victimes de violences, créé par notre partenaire. Si ce centre a largement prouvé son utilité, il peine encore à réunir les fonds nécessaires à la poursuite de son fonctionnement. Le BICE lui vient en aide.

Il s'agit de maintenir en vie un projet qui, sans votre aide, serait malheureusement compromis. Petit retour sur son origine.

De 2016 à 2019, le BICE s'est engagé dans un important projet de lutte contre la maltraitance infantile avec son partenaire en Géorgie, *Public Health Foundation of Georgia (PHF)*. Ce projet, également soutenu financièrement par l'Union européenne, avait un double objectif : venir en aide aux très nombreux enfants victimes d'abus mais aussi prévenir ces violences en suscitant une prise de conscience des communautés. Trois centres d'écoute et d'accueil pour les enfants ont ainsi été créés dans le pays. Des psychologues, des travailleurs sociaux et des fonctionnaires d'État (policiers, juges, enseignants...) ont pu être formés à l'accompagnement des enfants victimes. En parallèle, une vaste campagne de sensibilisation était menée, avec édition de BD, diffusion de spots dans les cinémas et organisation de rencontres dans les écoles. Enfin, une ligne verte, avec un numéro d'appel gratuit, destiné aux enfants en détresse, était mise en place.

Un dispositif plus que pertinent

Des trois centres d'écoute créés, c'est sans doute celui situé dans la petite ville de Zougdidi qui a apporté les changements les plus spectaculaires, comme a pu le constater Diana Filatova, en charge du projet au BICE. « *Zougdidi se trouve à la frontière de l'Abkhazie où un nombre important de personnes s'est déplacé lors du conflit armé de 2008. Dans cette région montagneuse, éloignée de tout, les traditions patriarcales restent très fortes et beaucoup d'enfants subissent des situations de violence et d'abus. Le travail de sensibilisation réalisé pendant les 30 mois du projet a changé les mentalités et*

**À TITRE
INDICATIF**
**430 € = 1 an
d'accompagnement
psychologique
et social pour
un enfant victime
et sa famille**

*Les enfants victimes sont
accompagnés par des
psychologues dûment formés.*

apporté, pour la première fois, une aide appropriée aux victimes. Les psychologues du centre ont pu accueillir et suivre 130 enfants, garçons et filles, dont la moitié s'est présentée au centre spontanément. Des centaines de consultations ont été menées avec les parents afin d'assurer une prise en charge plus personnalisée et éviter ainsi le placement de l'enfant. »

Maintenir le centre le temps de consolider son financement

En mai dernier, lors du bilan sur l'ensemble du projet, il apparaît que le centre de Zougdidi n'est pas parvenu à réunir l'intégralité des fonds nécessaires à son fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020. Pour 2020-2021, la commune s'est déjà engagée à assurer le financement sur le budget municipal. Comment tenir en attendant ? « *Si le centre ne trouvait pas de quoi financer les salaires des psychologues, ceux-ci allaient devoir travailler ailleurs, et toutes les avancées obtenues pour les enfants allaient être perdues* », constate alors Diana Filatova. « Avant, comme lui explique un ensei-

gnant de la région, personne ne parlait de ces sujets. Maintenant les enfants victimes de violence savent où demander de l'aide. Et nous aussi, nous savons à qui les adresser, alors qu'auparavant nous ne pouvions que compatir à leur détresse derrière laquelle nous devinions des situations familiales extrêmement difficiles. »

Une aide exceptionnelle

Face à cette situation d'urgence, et au vu, non seulement du travail effectué, de sa pertinence et de ses résultats, mais aussi de l'engagement de la mairie et des institutions comme l'éducation nationale, la police, les services sociaux... le BICE décide alors de faire un don exceptionnel de 10 000 euros pour assurer la jonction. Les premiers 5 000 euros ont déjà été versés en juillet 2019. Cette aide exceptionnelle, que nous pourrions pleinement réaliser grâce à vos dons, permettra de garder la porte du centre ouverte à tous les enfants qui ont tant besoin d'écoute et de soutien.

Au nom de tous ces enfants, nous vous remercions du fond du cœur.



Articles 19 et 34

Chaque enfant doit pouvoir être protégé contre toute forme de violence venant de son entourage ou de toute personne qui voudrait lui faire du mal.





Spécial 30^e anniversaire

LES AVANCÉES ET LES NOUVEAUX DÉFIS DES DROITS DE L'ENFANT

Il y a 30 ans, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant, un texte historique qui a été ratifié par 196 États, un record ! Le fait de reconnaître les enfants comme sujets de droit à part entière a permis des avancées en leur faveur. Quelles sont-elles ? Et quels défis nouveaux faut-il relever ? *Enfants de Partout* fait le bilan.

Les grandes avancées

1 Des lois et des politiques publiques en faveur des enfants

Grâce à la Convention relative aux droits de l'enfant, la plupart des États du monde ont aujourd'hui adopté des lois en faveur de la protection de l'enfant. Ce qui était au départ un instrument juridique international s'est donc enraciné au niveau des pays et a permis la mise en œuvre de plans d'action dans de nombreux domaines : l'accès aux soins de santé et à l'éducation, la protection contre les violences, la justice des mineurs, etc.

2 Le développement d'une véritable culture des droits de l'enfant

Avant la Convention, on ne faisait pas de distinctions entre les droits applicables

aux enfants et ceux applicables aux adultes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dans de nombreux pays (mais pas tous hélas), des institutions indépendantes de protection de l'enfance ont été créées et des dispositions spécifiques sont prises dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant. Lorsqu'un enfant est victime de violence ou d'abus, son audition et son suivi font souvent l'objet de mesures adaptées. Ou lorsqu'il commet une infraction, ce sont les approches socio-éducatives qui tendent à être privilégiées.

3 Les droits de l'enfant dans l'agenda international, régional et national

Désormais, par exemple, au niveau du Conseil de l'Europe les droits de l'enfant sont traités à titre prioritaire dans l'agenda de l'institution. En Afrique, une Charte

africaine du droit et du bien-être de l'enfant a été adoptée en juin 1990. Les effets conjugués des actions menées aux niveaux international et régional poussent les États à des efforts toujours plus conséquents en faveur des enfants. Les résultats sont là, par exemple en ce qui concerne les mariages d'enfants. De plus en plus de pays prohibent les unions forcées, et l'âge minimum pour le consentement au mariage s'harmonise progressivement à 18 ans, pour les garçons et les filles.

Les nouveaux défis

1 La violence envers les enfants, un défi sans cesse renouvelé

La plupart des États ont adopté des plans nationaux pour lutter contre la violence et les abus que peuvent subir des enfants au sein de leur famille, de l'école, des ins-



« La protection de l'enfance est une guerre à mener. »

Ambassadeur de bonne volonté auprès de l'Unicef depuis 2006, Patrick Poivre d'Arvor est un ardent défenseur des enfants et de leurs droits. Dans une interview accordée au BICE, il raconte l'impact qu'a eu selon lui la Convention relative aux droits de l'enfant.

« Comme dit Saint Exupéry, 'on est de son enfance comme on est d'un pays'. L'enfance vous colle aux basques, j'en ai d'ailleurs fait la matière de nombreux livres. » C'est par ces mots que Patrick Poivre d'Arvor explique son engagement pour l'enfance. Avant de préciser pudiquement : « Les hasards et cruautés de la vie ont fait que j'ai perdu trois filles, ce qui explique que je sois plus sensible à l'enfance que d'autres. » Lorsque la Convention relative aux droits de l'enfant est adoptée, en novembre 1989, Patrick Poivre d'Arvor est déjà présentateur du Journal de TF1. Il se souvient : « J'avais insisté pour que l'événement soit mis en valeur au journal. Mais tous les médias n'étaient pas à l'unisson, ils ne mesuraient pas l'importance de ce texte. Or on s'aperçoit de plus en plus qu'il a été capital pour faire comprendre que l'enfant a le droit à la parole, comme l'adulte, qu'il est fragile et doit être protégé. » Ce qui le révolte le plus ? « C'est lorsqu'un adulte, profitant de sa condition, de sa supériorité supposée ou de sa ruse, piétine l'innocence d'un enfant. Mais il y a la violence sociale aussi, que représente l'abandon d'enfant, le déracinement des enfants migrants, la maltraitance sous toutes ses formes. »

« On a commencé à prendre en compte la voix de l'enfant »

Témoignage privilégié de l'actualité mondiale pendant plusieurs décennies, Patrick Poivre d'Arvor

a vu la situation des enfants changer. « J'en suis absolument persuadé, la Convention a permis de grandes avancées. C'est venu progressivement, mais on a commencé à prendre en compte la voix de l'enfant, notamment dans les cas de violences. Regardez ce qui se passe actuellement sur le climat. On lance un appel, on organise une grande conférence à Paris, et ensuite, il y a tout ce qui en procède. Ça a été la même chose avec les droits de l'enfant. Au départ, c'est un peu conventionnel, c'est d'ailleurs une convention de l'ONU, puis ça prend son importance dans les mœurs. Grâce notamment à des organismes comme le vôtre. C'est pour cela que j'ai tout de suite répondu quand vous m'avez contacté. Car il faut dire la vérité, les droits de l'enfant ne sont hélas toujours pas considérés comme un sujet majeur. Au moment des campagnes présidentielles notamment, c'est un thème qui n'arrive qu'en toute fin de programme, s'il arrive. Je ne suis pas sûr non plus que les droits des enfants soient suffisamment enseignés dans les écoles. »

Quand on lui demande s'il a un message à faire passer aux donateurs du BICE, Patrick Poivre d'Arvor n'hésite pas. « Ça va paraître trivial, mais j'ai envie de leur dire qu'il faut continuer à donner. Sans vous, il n'y a que des mots. L'argent, c'est le nerf de la guerre, de toutes les guerres. Or la protection de l'enfant est une guerre à mener. »

tutions, des églises, des clubs sportifs... Le défi est maintenant d'accompagner un véritable changement des mentalités et de former les acteurs de terrain pour assurer une meilleure identification et prise en charge des enfants à risque. En trente ans, de nouvelles formes de violence sont apparues. Les réseaux sociaux et Internet favorisent des pratiques comme la traite des enfants, la pédophilie, le tourisme sexuel, le cyber harcèlement. Si ces phénomènes sont bien identifiés, il manque encore des solutions pour y remédier. C'est ce à quoi travaille l'Union internationale des télécommunications, une agence des Nations unies. Elle développe des outils à l'attention des parents, pour qu'ils puissent suivre l'activité de leurs enfants sur Internet, ainsi qu'à l'attention des fournisseurs d'accès internationaux pour qu'ils puissent tracer et bloquer les individus malfaisants. La montée des extrémismes politiques et religieux a généré, elle aussi, des formes de violence nouvelles ou décuplées. On pense bien sûr aux enfants enrôlés par des groupes armés tels que Boko Haram ou Daech et utilisés comme bombes humaines.

2 Le drame du déracinement physique et psychologique

De plus en plus d'enfants se trouvent aujourd'hui embarqués sur les routes de l'exil, au Venezuela, en Syrie... Le traitement qui leur est réservé dans les pays n'est bien souvent pas conforme à leurs droits. Rien ne peut justifier que des enfants soient séparés de leurs parents ou mis en centre de rétention plutôt que pris en charge par les organismes compétents.

3 Le principe capital de l'intérêt supérieur de l'enfant

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est la colonne vertébrale de la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais sa prise en compte tout au long des processus de décision concernant les enfants demeure un défi, et cela dans toutes les régions du monde. Beaucoup reste à faire pour que les mesures décidées par les législateurs, les juges, les enseignants, les éducateurs, les parents tiennent compte de ce qui est vraiment bon pour l'enfant. Par exemple lorsqu'il s'agit d'attribuer la garde de l'enfant dans un di-

vis. Ou encore si l'enfant est en conflit avec la loi, pour que les sanctions prises soient adaptées à son âge, à sa situation et préparent sa réinsertion.

4 Donner une vraie chance à la participation des enfants

Enfin, tout le monde parle de la participation des enfants. Mais existe-t-il suffisamment d'instances où les enfants peuvent

donner leur avis ? Et quand celles-ci existent, comme les parlements des enfants, les avis exprimés sont-ils vraiment pris en compte ? Prêtons-nous assez d'attention à ne pas manipuler leur parole ? Il s'agit là d'un défi majeur pour que la Convention relative aux droits de l'enfant puisse tenir toutes ses promesses.

LE BICE FACE À L'URGENCE D'EBOLA EN RD CONGO

En juillet dernier, 18 jours avant le démarrage de la 3^e formation « Tuteurs de résilience » à Goma, Ebola fait une première victime dans la ville. Le BICE se voit contraint de reporter la session. Mais il réoriente immédiatement son action pour prévenir la propagation du virus.

Les enfants de la région du Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo, subissent depuis des années la violence des groupes armés et l'impunité généralisée. C'est pour les aider à surmonter ces souffrances que, depuis 2016, le BICE organise auprès de ses partenaires sur le terrain des formations « Tuteurs de résilience ». La troisième session était sur le point de se tenir, en juillet dernier, avec la participation de 7 organisations, quand un premier cas de contamination par le virus Ebola s'est déclaré dans la ville de Goma.

Une urgence sanitaire mondiale

Cette maladie, mortelle dans 60% des cas, a été déclarée « urgence sanitaire mondiale » par l'OMS en juillet dernier. Elle se transmet notamment par la transpiration et se propage donc très rapidement, une poignée de main suffit ! « Dans une ville comme Goma, explique Marie-Laure Joliveau, responsable des programmes Afrique au BICE, avec un accès à l'eau très difficile et énormément de bidonvilles où les gens vivent dans la promiscuité et où les enfants, surtout en période de vacances scolaires, jouent tous ensemble dans les rues, les risques de propagation sont énormes. » Conscient de ce risque maximum, le BICE décide de reporter la formation. « Notre partenaire de Goma, qui s'était beaucoup investi dans l'organisation de la formation, a été très déçu. Mais il a compris le principe de précaution adopté quand d'autres cas se sont déclarés. »

Répondre à l'urgence pour les enfants du Kivu

« Reporter d'accord, mais à condition de donner à nos partenaires et aux enfants un signe fort qu'on reste avec eux. » Marie-Laure Joliveau alerte la direction du BICE et obtient en 24 heures des devis pour l'achat du matériel sanitaire prophylac-



Actions de prévention dans les centres de nos partenaires

tique requis. En seulement 10 jours, les 10 000 euros nécessaires sont débloqués. « Cette somme a été allouée aux quatre organisations qui menaient des activités avec les enfants pendant les vacances d'été. Elles se connaissent bien grâce aux formations du BICE et forment un vrai réseau. L'entraide a pleinement fonctionné pour trouver le matériel adéquat et faire des achats groupés. Pour l'essentiel des petites fontaines qu'ils remplissent avec de l'eau chlorée pour le lavage des mains, des serviettes et des thermomètres pour une prise de température à distance. Les partenaires ont pu aussi acheter du matériel pour réaliser des copies de documents de prévention, et enfin, là où il n'y avait pas d'accès à l'eau courante, des réservoirs de 300 litres, de quoi tenir 2 mois. »

Les enfants, actifs dans la lutte contre la maladie

Ce sont en tout quelques 550 enfants qui ont bénéficié directement de ce matériel. L'objectif était également de leur apprendre les bons gestes afin qu'ils



puissent les diffuser dans leur entourage et contribuer à apaiser les peurs. Car Ebola crée la psychose et suscite toutes sortes de rumeurs. La maladie fait d'autant plus peur que les morts, extrêmement contaminants, ne peuvent être enterrés selon les traditions. « Grâce au matériel mis en place, nous avons pu maintenir les centres ouverts, assurer les activités pour les enfants et leur apprendre à jouer un rôle positif dans la lutte contre la propagation de la maladie. Ces enfants vivent déjà des situations extrêmement difficiles. Il est essentiel pour eux de savoir qu'il existe une structure qui les soutient et peut leur venir en aide s'ils ont peur. Ça leur donne un repère. »

Merci de nous permettre d'agir ainsi dans l'urgence.

« L'antidote à la lenteur des changements, c'est la participation des enfants. »

Florence Bruce a participé, en tant que représentante du BICE auprès de l'ONU, à la rédaction de la Convention relative aux droits de l'enfant dont nous fêtons les 30 ans. Elle revient sur son parcours ainsi que sur cette période historique.



PORTAIT DE
**Florence
Bruce,**
représentante
du BICE auprès
de l'ONU.
Années 80-90

Quel genre d'enfant étiez-vous ?

Florence Bruce : J'étais une enfant studieuse, une enfant heureuse. J'ai grandi dans le Newcastle, au nord-est de l'Angleterre. Nous étions une grande famille (j'ai deux frères et deux sœurs), la plage n'était pas loin, nous faisions des pique-niques à la campagne, à la mer, nous y rencontrions souvent la famille élargie, nous fêtions les anniversaires... Il y avait beaucoup de bonheur.

D'où vient votre engagement pour l'enfance ?

F. B. : J'ai fait mes études à l'Université de Birmingham, au Royaume-Uni, qui me destinaient à une carrière dans le marketing, les relations internationales, la banque... des secteurs qui ne me disaient rien. Enfant, j'avais été marquée par les Pères missionnaires issus de notre paroisse. La plupart étaient des amis de la famille. Quand ils venaient nous voir à leur retour d'Afrique, c'est moi qui posais toutes les questions sur la façon dont vivaient les personnes là-bas, surtout les enfants. Cela m'a façonnée. Quand l'occasion d'intégrer le BICE à Genève s'est présentée, je n'ai pas hésité. J'ai été très impressionnée par le professionnalisme et surtout l'humilité de la personne qui m'a fait passer l'entretien à Londres, et j'ai absolument voulu décrocher ce poste qui répondait à une vraie recherche de sens pour mon engagement professionnel. C'était en 1980, au lendemain de l'Année internationale de l'enfant. Le secrétaire général du BICE à l'époque, le Chanoine Moerman, avait beaucoup œuvré pour que celle-ci soit adoptée. Il y voyait une occasion d'influencer les politiques en faveur de l'enfance pour les années à venir.

En quoi le BICE a-t-il été visionnaire en matière de droits de l'enfant ?

F. B. : Le BICE a été visionnaire dans son appel pour une Année internationale de l'enfant en 1979. Il a joué également un rôle leader dans l'attention qui a été portée à des sujets dont on parlait peu à l'époque : les enfants en situation de rue, les enfants victimes d'exploitation sexuelle (il a initié par exemple la première étude mondiale sur la pornographie infantile !), les besoins non-matériels des enfants réfugiés, et, bien sûr, la ré-

silience des enfants, concept vital pour les droits de l'enfant. Le BICE permettait aux ONG du monde entier de se rencontrer et d'échanger. Personne auparavant ne leur avait permis de faire part de leur sagesse et de leur expérience. Le BICE innovait également en insistant sur la participation des enfants, sur leur dignité en tant qu'êtres humains à part entière. En 1979 déjà, il avait organisé un colloque intitulé « Cet enfant qui nous éduque » !

Comment en êtes-vous venue à travailler à la rédaction de cette Convention ?

F. B. : Lorsque le Chanoine Moerman est tombé malade, il m'a demandé de le remplacer (avec un autre membre de l'équipe) lors des séances de rédaction de la Convention. J'avais 28 ans. De 1982 à 1989, j'ai participé à toutes les sessions. C'était un moment crucial. Les discussions se heurtaient aux divergences politiques est-ouest. Avec l'arrivée de Gorbatchev, les tensions sont retombées. Les délégués de l'ex Europe de l'est participaient même volontiers aux apéritifs annuels qu'organisaient les ONG pour faire avancer leurs propositions dans une ambiance conviviale. Le BICE s'est notamment battu pour le droit à la rééducation et à la réintégration des enfants victimes d'abus et de violence ; pour la protection de l'enfant avant la naissance, le droit à l'éducation et la responsabilité des parents dans les choix éducatifs.

Quelle est votre vision de l'enfance aujourd'hui ?

F. B. : Je dirais deux choses : **je crains l'omniprésence des écrans dans la vie des enfants et je redoute la lenteur des changements en faveur de l'enfance.** Je pense à tous ceux que j'ai rencontrés il y a 25 ans. Que font leurs propres enfants ? Sont-ils à la rue comme l'étaient leurs parents à leur âge, ou forcés de travailler, de se prostituer ? Faudra-t-il attendre encore 50 ans pour briser le cycle de la violence ? L'antidote à cette lenteur des changements, c'est la participation des enfants à la défense de leurs droits. On l'a vu avec Malala Musafzai, pour l'éducation des filles, et aujourd'hui avec Greta Thunberg pour le climat. C'est un motif d'espoir.

Agenda

DROITS DE L'ENFANT, EXIGEONS DES ACTES !

Les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant sont encore loin d'être atteints.

C'est pourquoi une trentaine d'associations, dont le BICE, a décidé de profiter de cette année anniversaire pour faire bouger les lignes.

Intitulé la Dynamique « De la Convention aux Actes », ce collectif travaille à la **rédaction de 12 actes, des recommandations concrètes, assorties d'objectifs clairs, pour faire progresser le respect des droits de l'enfant** en France et dans le monde dans 6 domaines : protection, éducation, participation des enfants, justice des mineurs, gouvernance, santé & environnement.

En point d'orgue de cette dynamique, un événement sera organisé le 20 novembre au Théâtre du merveilleux à Paris. Un temps sera dédié aux enfants puis les actes seront remis officiellement aux décideurs publics, en présence de Jacques Toubon et Geneviève Avenard. Un important travail de relations publiques est entrepris pour que les médias relaient le plus largement possible cette démarche.

www.delaconventionauxactes.org

ENFANCES DANS LE MONDE, DE FABULEUX DOCUMENTAIRES À VOIR OU REVOIR !

Enfances dans le monde, le festival de films documentaires du BICE pour sensibiliser, notamment les jeunes, à la question des droits de l'enfant, devient accessible à tous.



Du 8 au 28 novembre, 4 films parmi les plus marquants de nos dernières éditions pourront ainsi être regardés en intégralité et gratuitement sur notre site : www.bice.org/fr/festival

L'occasion pour vous de découvrir, redécouvrir ou partager la formidable épopée musicale des enfants d'un bidonville au Paraguay, la vie d'une fil-

lette sous la dictature nord-coréenne ou encore le quotidien dans une école de filles en Afghanistan. Des réalités dures, mais qui révèlent aussi la formidable force de résilience des enfants.

Les 14 et 15 novembre, au cinéma les 7 Parnassiens à Paris, 2 soirées spéciales seront organisées auxquelles nos donateurs de la région parisienne sont conviés !

Et les 23 et 24 novembre, deux films de l'édition *Enfances dans le monde* 2019 seront également projetés au cinéma Islais, sur l'île d'Yeu.

Prière

Notre Père,

Nous te rendons grâce pour tout le travail
qui s'accomplit

Au service des enfants du monde.

C'est ton Esprit qui l'a inspiré, l'inspire, l'inspirera.

Merci pour ceux qui vont à la rencontre
des enfants en détresse ;

Ceux qui les accueillent, les soignent, les consolent,

Les nourrissent, les écoutent, les instruisent ;

Ceux qui alertent sur leur sort avec courage,

Qui se font leurs avocats dans le concert
des nations ;

Ceux qui recherchent obstinément des fonds
pour les aider ;

Tous ceux qui leur réservent une part
de leurs ressources,

Qui les portent dans la prière.

Merci pour les enfants qui se relèvent

Et reprennent confiance.

La dignité des plus petits est si grande à tes yeux

Que ton Fils s'est fait l'un d'entre eux.

Puissions-nous nous rapprocher de Lui

En veillant toujours mieux sur leur avenir.

Une lectrice d'Enfants de Partout



Bon de générosité

À retourner avec votre chèque à l'ordre du BICE
70 bd Magenta - 75010 Paris

Oui, je soutiens le BICE avec un don de :

☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 150 €

Soit, après déduction fiscale 17 € 34 € 51 €

→ Merci de m'adresser mon **reçu fiscal**. Si je suis imposable, je pourrai déduire 66% de mon don.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Dans le cadre du Règlement général pour la protection des données (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ou une limitation du traitement. Pour plus d'information nous vous invitons à consulter la page de l'association « Mentions légales, Vie privée et Cookies ».

EDP160

Enfants de Partout N°160 – Octobre 2019 – Trimestriel.

Directeur de publication : Olivier Duval - Rédacteur en Chef : Pascale Kramer.

Ont contribué à ce numéro : Véronique Brossier, Monique Scherrer, Sandrine Heurteux.

Photos : Couv. Shutterstock ; p.2 BICE ; p.3 Utskhography ; p.4 Shutterstock ;

p. 6 Ghovodi. Maquette : De Villeneuve et Associés; C.Rocotte - Imprimerie : Uniservices, La Prairie, 91140 Villebon-sur-Yvette- CPPAP : 0922 H 83521- N° ISSN : 0252-2799 BICE, 70 boulevard de Magenta, 75010 Paris - Tél. : 01.53.35.01.00 - E-mail : contact@BICE.org - CCP 16 - 70211 C Paris. Site internet : www.bice.org. Diffusion générale.